



Genève, 8 juin 1998

**No 244-8**

## Système de gestion de la Liste locale des fréquences et Circulaire hebdomadaire sur disquette (WIC-On-Diskette)



via ITU Website (<http://www.itu.int/brsoft/terrawic/index.html>)

La Circulaire hebdomadaire est une publication qui paraît chaque semaine en application des dispositions du Règlement des radiocommunications et qui contient des informations relatives aux notifications d'assignation de fréquence envoyées au BR par les administrations Membres de l'UIT.

Quant à la Circulaire hebdomadaire sur disquette il s'agit d'une édition électronique de la Circulaire hebdomadaire qui, en plus des trois grandes parties (Partie I, Partie II et Partie III) de cette Circulaire, reprend les Sections spéciales correspondant aux services de Terre.

**Outre cette édition sur disquette, on peut également, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1998, obtenir la Circulaire hebdomadaire en tant que publication en ligne soit sur abonnement annuel soit auprès de la Librairie électronique pour un numéro donné, en procédant à un téléchargement direct et pratique des fichiers à partir du site Web de l'UIT.**

<b>Date de publication:</b>	Disponible
<b>Langue:</b>	Edition multilingue: français, anglais, espagnol Manuel d'utilisation: anglais seulement
<b>Format et structure:</b>	IBM PC ou 100% compatible MS-DOS version 3.3 ou supérieur, Windows 95 ou Windows NT. (Pour plus de détails voir page 3.)
<b>Prix en francs suisses:</b>	<i>Souscription annuelle: disquette ou en ligne</i> <b>Prix catalogue: 1650.-</b> Etats Membres et Membres des Secteurs: 1400.- Pays les moins avancés: 330.-  <i>Librairie électronique – Prix unique</i> <b>Prix catalogue: 40.-</b>

### En ligne: Coefficient multiplicateur pour un nombre d'utilisateurs multiples

<b>Nombre d'utilisateurs agréés</b>	1	2-10	11-25	26-50	51-100	>100
<b>Coefficient multiplicateur</b>	1	2	4	6	9	sur demande

Veuillez renvoyer votre bon de commande au Service ventes et marketing de l'UIT et le bordereau de souscription ci-joints après les avoir dûment remplis et signés.

Service des ventes et marketing  
Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone: +41 22 730 61 42  
Téléfax: +41 22 730 51 94  
X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch  
Courrier électronique: [sales@itu.int](mailto:sales@itu.int)  
<http://www.itu.int/publications>

# **Système de gestion de la Liste locale des fréquences et Circulaire hebdomadaire sur disquette (WIC-On-Diskette)**

## **Description détaillée du produit**

1. La *Circulaire hebdomadaire* est une publication qui paraît chaque semaine en application des dispositions du Règlement des radiocommunications et qui contient des informations relatives aux notifications d'assignation de fréquence envoyées au BR par les administrations Membres de l'UIT.

La Circulaire se compose de trois grandes «Parties» et de plusieurs «Sections spéciales»: la Partie I permet d'accuser réception; la Partie II contient les fiches de notification qui sont versées au Fichier de référence international des fréquences après examen par le Bureau; la Partie III contient les fiches de notification qui, par suite d'un avis défavorable, sont renvoyées aux administrations sans être enregistrées dans le Fichier de référence.

Les demandes de modification de différents plans d'assignation concernant des services de Terre sont publiées dans les Sections spéciales pertinentes de la Circulaire.

2. La *Liste internationale des fréquences (LIF)* contient les renseignements relatifs aux assignations de fréquence radioélectriques inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences. Elle est publiée deux fois par an et rassemble toutes les mises à jour apportées au Fichier de référence qui ont été publiées dans les Circulaires hebdomadaires entre chaque édition du Fichier. Elle indique également les logiciels qui permettent aux utilisateurs d'exploiter n'importe quel sous-ensemble extrait de la base de données dans des systèmes locaux d'application.

3. Les *Plans d'assignation de fréquence sur CD-ROM* (Plans sur CD-ROM) représentent une application semblable à la LIF sur CD-ROM et contiennent une copie des Plans d'assignation de fréquence suivants arrêtés par les conférences administratives régionales des radiocommunications et tenus à jour par le Bureau conformément aux procédures prévues dans les accords régionaux pertinents:

- ST61 Planification en ondes métriques et décimétriques (Région 1) (Stockholm, 1961)
- GE75 Planification de la radiodiffusion en ondes hectométriques (Régions 1 et 3) et en ondes kilométriques (Région 1) (Genève, 1975)
- RJ81 Planification du service de radiodiffusion en ondes hectométriques (Région 2) (Rio de Janeiro, 1981)
- GE84 Planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques (Région 1 et une partie de la Région 3) (Genève, 1984)
- GE85 Planification du service de radionavigation maritime dans la Zone européenne maritime et des services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques dans la Région 1 (Genève, 1985)
- GE89 Planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989)

## **Système de gestion de la Liste locale des fréquences**

Le système de gestion de la Liste locale des fréquences est un logiciel destiné aux utilisateurs qui ne sont pas très familiarisés avec le maniement des ordinateurs personnels. Ce système fait appel aux possibilités qu'offre la liste sur CD-ROM pour extraire des données sous forme d'un ensemble de tableaux en dBase qui peuvent être facilement mis à jour à partir de données extraites de la même manière de la Circulaire hebdomadaire. Ces tableaux qui se présentent sous le même format que les tableaux de la Circulaire hebdomadaire sur disquette constituent ce qu'on appelle la Liste locale des fréquences.

Cette liste s'utilise soit avec la Liste internationale des fréquences sur CD-ROM conjointement avec les Parties I, II et III de la Circulaire hebdomadaire sur disquette ou avec les Plans sur CD-ROM conjointement avec les Sections spéciales pertinentes de cette même Circulaire hebdomadaire sur disquette.

## Circulaire hebdomadaire sur disquette

La *Circulaire hebdomadaire sur disquette* est une édition électronique de la Circulaire hebdomadaire. Elle permet à l'utilisateur de choisir la manière de consulter les données (par exemple l'accès à l'information d'après la fréquence ou le code de pays) et l'information à consulter (par exemple seulement les assignations de fréquence d'un petit nombre d'administrations dans une bande de fréquences donnée). Il existe une «Aide» et d'autres fonctions incorporées permettant l'impression et l'archivage sur PC des données contenues dans la Circulaire hebdomadaire.

La version actuelle de la Circulaire hebdomadaire sur disquette (version 3.4 de mars 1998) qui est diffusée conjointement avec le système de gestion de la Liste locale des fréquences contient des données sur les assignations de fréquence aux services de Terre publiées dans les Parties I, II et III de la Circulaire hebdomadaire, une synthèse des données (y compris les noms et les faisceaux d'antenne des stations spatiales) concernant les assignations de fréquence relatives aux services spatiaux notifiées en vertu de l'article 13 et les données contenues dans la Section spéciale relative aux demandes de modification des Plans signalées au paragraphe 3 ci-dessus.

Le système *Liste locale des fréquences/Circulaire hebdomadaire sur disquette* date de 1991 et en tant qu'application DOS/dBase, continuera d'être utilisé pour la publication électronique des données de Terre jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1999 après quoi il sera remplacé par un nouveau système en cours d'élaboration.

## Matériel et logiciel nécessaires

Pour utiliser le logiciel de la Liste locale des fréquences et de la Circulaire hebdomadaire sur disquette il faut un ordinateur personnel IBM PC/AT ou un PC 100% compatible, doté de la configuration minimum suivante: au moins 512 koctets de mémoire, un lecteur de disquette de 3,5 pouces à haute densité, un disque dur ayant au minimum 4 Moctets d'espace libre, un système opératif MS-DOS (version 3.3 ou ultérieure) ou 100% compatible, avec Windows 95 ou Windows NT, un moniteur VGA (de préférence couleur) et une imprimante de bureau.

## Format

Le logiciel a été mis au point à partir de CLIPPER 5.0 et les données sont organisées dans une série de tableaux relationnels du format dBase III +. Le logiciel et les données sont disponibles sur des disquettes double face de 3,5 pouces à haute densité.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1998 on peut également les obtenir en tant que *Publication en ligne* soit sur abonnement soit par la *Librairie électronique* qui permet un **téléchargement direct des fichiers à partir du site Web de l'UIT** (<http://www.itu.int/ITU-R/index.html>).

## Langues

La langue des menus d'écran, des fonctions d'aide et des messages d'utilisateur est au choix l'anglais, l'espagnol ou le français. Le manuel de l'utilisateur n'existe qu'en anglais.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ■ Prix

Les prix annoncés dans le catalogue, y compris les listes annexes des Recommandations UIT-R et UIT-T et les avis de publication, distribués gratuitement et visibles sur le WEB à l'adresse <http://www.itu.int/publications>, sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis. Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. Les Administrations des pays les moins avancés bénéficient d'une remise de 80%.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

## ■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit (American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa);
- b) par virement bancaire à la Société de Banque Suisse, Genève, au compte n° C8-765.565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: Genève 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

## ■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT, valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT.

## ■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.-) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables sous réserve, pour les publications électroniques (CD-ROM et En ligne), des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.  
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**

Numéro d'article:  En ligne  
 Disquette

No 244-8

**BORDEREAU DE SOUSCRIPTION**  
*EN LIGNE*

**Système de gestion de la Liste locale des fréquences et  
Circulaire hebdomadaire sur disquette  
(WIC-On-Diskette)**

Nombre total d'utilisateurs agréés (cochez la case qui convient):

1       2-10       11-25       26-50       51-100       >100

**Je déclare avoir lu la note ci-jointe intitulée «Protection des droits, accord de licence et absence de garantie», l'avoir comprise et m'engager à en respecter les clauses et conditions.**

**M./Mme** (*en caractère d'imprimerie ou dactylographié*) / **Nom de l'entreprise**

.....

**Nom et fonction**

déclare être autorisé/e au nom du client à signer le présent accord et atteste que sa signature engage le client.

.....

**Date:** ..... **Signature de la personne autorisée:** .....

**Veillez renvoyer ce bordereau de souscription** au Service ventes et marketing de l'UIT avec le bon de commande ci-joint, après les avoir dûment remplis et signés en n'oubliant pas de **cocher le numéro d'article désiré.**

Numéro d'article:  En ligne  
 Disquette

N° 244-8

## Système de gestion de la Liste locale des fréquences et Circulaire hebdomadaire sur disquette (WIC-On-Diskette)

Adresse de facturation (en majuscules)					
Nom de la société ou de l'organisme					
Division / Département			Nom de la personne à contacter		
Rue / Case postale					
Ville			Code postal		
Pays					
Numéro de téléphone		Numéro de télex		Courrier électronique	

**Bon de commande**

Mode d'expédition préféré			Adresse d'expédition (si différente de celle indiquée ci-dessus)		
<input type="checkbox"/> ordinaire (gratuit)	<input type="checkbox"/> ordinaire express	<input type="checkbox"/> ordinaire recommandé	Nom de la société ou de l'organisme		
<input type="checkbox"/> par avion	<input type="checkbox"/> par avion express	<input type="checkbox"/> par avion recommandé	Division / Département		
<input type="checkbox"/> EMS _____	<input type="checkbox"/> TNT _____		Rue / Case postale		
(numéro de compte)		(numéro de compte)	Ville, code postal		
<input type="checkbox"/> Federal Express _____			Pays		
(numéro de compte)					

Mode de paiement					
<input type="checkbox"/> Chèque ou mandat de _____ francs suisses ci-joint	<input type="checkbox"/> Virement bancaire de _____ francs suisses sur la Société de Banque Suisse à Genève				
<input type="checkbox"/> Veuillez débiter de _____ francs suisses ma carte de crédit	<input type="checkbox"/> American Express	<input type="checkbox"/> Eurocard / Mastercard	<input type="checkbox"/> Visa		
N° de la carte	<input type="text"/>	Date d'expiration	<input type="text"/>	Nom du titulaire	_____

Veuillez me faire parvenir					
Numéro d'article	Titre de la publication	Code de langue	Prix unitaire	Quantité	Total CHF

Je confirme cette commande	
Référence de votre commande _____	Nom du signataire _____
Date _____	Signature _____

*Veuillez signer et renvoyer le bordereau de souscription et ce bon de commande à l'adresse suivante:*

UIT  
Service des ventes et marketing  
Place des Nations  
CH-1211 Genève 20 – Suisse

Télex: +41 22 730 51 94  
X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch  
Courrier électronique: sales@itu.int



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION  
UNIÓN INTERNACIONAL DE TELECOMUNICACIONES



## **PROTECTION DES DROITS, ACCORD DE LICENCE ET ABSENCE DE GARANTIE**

1. Afin de préserver et de protéger ses droits, l'Union internationale des télécommunications (UIT) conserve les titres de propriétés qu'elle détient sur ses programmes et données informatiques (ci-après dénommés «le produit»), ainsi que les droits en découlant, et ne vend aucun des droits qui y sont attachés. Toutefois, elle accorde le droit d'utiliser le produit selon les termes d'une licence qui n'autorise ni la vente du produit original ni la vente d'une copie quelconque de ce produit.
2. Aux termes de la présente licence, l'UIT accorde à l'utilisateur le droit non exclusif d'utiliser et de présenter sur écran cet exemplaire du produit, l'utilisation dudit exemplaire entraînant l'acceptation par l'utilisateur des termes et des conditions de la présente note.
3. Ce produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont protégés par le droit d'auteur. La reproduction non autorisée du produit est strictement interdite. L'utilisateur ne peut faire une copie du produit de l'UIT qu'aux seules fins de sauvegarde. Il doit reproduire la note relative au droit d'auteur et l'inclure dans la copie de sauvegarde. L'usage de ce produit est réservé à un seul utilisateur. Des licences d'utilisation dans le cadre d'un réseau peuvent être obtenues auprès de l'UIT.
4. Il est interdit de distribuer des copies du produit et de la documentation écrite qui l'accompagne à des tiers, ou de créer des dérivés à partir du produit. En aucun cas l'utilisateur ne peut transférer, céder, louer, céder sous la forme d'un crédit-bail, vendre le produit ou en disposer de toute autre manière.
5. Le produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont fournis «tels quels» sans garantie d'aucune sorte. L'UIT n'accorde aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du produit du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa fiabilité, de son actualité ou autre. L'UIT ne peut être tenue responsable de dommages directs, indirects, consécutifs ou fortuits résultant de l'utilisation de ce produit et de la documentation écrite qui l'accompagne, ou de l'incapacité à les utiliser.

**Copyright © 1998 Union internationale des télécommunications (UIT)**

**Tous droits réservés**

